



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 06 mai 2026

ÉLECTIONS MUNICIPALES SUR LES COMMUNES D'ARTELENS-SOUIN, D'AYZAC-OST ET DE VILLENAVE-PRÈS-MARSAC

Par arrêtés préfectoraux des 17 et 20 avril 2026, les électrices et électeurs sont convoqués à l'effet d'élire les conseillers municipaux :

Pour la commune d'**Artelens-Souin** :

- 1^{er} tour → le dimanche 07 juin 2026 de 08h00 et à 18h00 ;
- 2^{ème} tour (s'il doit être procédé) → le dimanche 14 juin 2026 de 08h00 et à 18h00 ;
- Déclarations de candidature → du jeudi 14 mai 2026 au jeudi 21 mai 2026 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Pour les communes d'**Ayzac-Ost** et de **Villeneuve-Près-Marsac** :

- 1^{er} tour → le dimanche 14 juin 2026 de 08h00 et à 18h00 ;
- 2^{ème} tour (s'ils doivent être procédés) → le dimanche 21 juin 2026 de 08h00 et à 18h00 ;
- Déclarations de candidature → du jeudi 21 mai 2026 au jeudi 28 mai 2026 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

La prise de rendez-vous est obligatoire pour chaque dépôt de liste soit :

- à la préfecture des Hautes-Pyrénées au 05 62 56 64 25 ou 05 62 56 64 20 (pour la commune de Villeneuve-Près-Marsac) ;
- à la sous-préfecture d'Argelès-Gazost au 05 62 97 71 71 (pour les communes d'Artelens-Souin et d'Ayzac-Ost).

La déclaration de candidature est effectuée personnellement ou par un mandataire muni d'un mandat signé du candidat et d'une pièce d'identité.

Les délégations spéciales des communes d'Artelens-Souin, d'Ayzac-Ost et de Villeneuve-Près-Marsac prendront fin dès que les conseils municipaux seront reconstitués. Dans l'hypothèse où aucune déclaration ne serait enregistrée sur une commune, la délégation spéciale serait reconduite et de nouvelles élections devraient être organisées dans un délai de 3 mois.

Arrêté préfectoral portant convocation des électeurs de la commune de Villeneuve-Près-Marsac :

<https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/contenu/telechargement/23656/167737/file/recueil-65-2026-116-recueil-des-actes-administratifs-special-1.pdf>

Arrêtés préfectoraux portant convocation des électeurs des communes d'Artelens-Souin et d'Ayzac-

Ost : <https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/contenu/telechargement/23661/167773/file/recueil-65-2026-119-recueil-des-actes-administratifs-special-1.pdf>

DIRECTION DU CABINET DU PRÉFET

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE LA
COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tél : 05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80

Mél : pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

4 Place Charles de Gaulle 65 000 TARBES

tel : 05 62 56 65 65

www.hautes-pyrenees.gouv.fr

@prefet65    

